YERRES

Service des Sports,
Loisirs, Jeunesse
N° TEL : 01.69.49.79.00
N/Ref.: NDA/PM/GG/DB

DECISION N° 2007/3

OBJET : Convention entre la Commune d'Yerres et l'Association « Divers-Tirs » : mise en place d'un tournoi Magic le samedi 27 janvier 2007

Le Député-maire de la commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22 et 2122-23

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordées au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

CONSIDERANT que la commune souhaite organiser un tournoi Magic le samedi 27 janvier 2007 au Centre Educatif et Culturel « salle Cymaise » et « Maison des Associations », 2 rue, Marc Sangnier 91330 Yerres.

CONSIDERANT que la proposition de l'Association « Divers-Tirs » sise 15 rue Charles de Gaulle – 91330 Yerres, représentée par Monsieur Julien SAVU, Président, correspond aux intérêts de la commune.

DECIDE

D'approuver et de signer un contrat relatif à la mise en place d'un tournoi Magic avec l'Association « Divers-Tirs », 15 rue Charles de Gaulle – 91330 Yerres, représentée par Monsieur Julien SAVU, Président,

DIT que la prestation est dispensée pour un montant global et forfaitaire de mille cinq cents euros T.T.C. (1.500 euros T.T.C.)

DIT que les crédits sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours.

Fait à Yerres, le 5 janvier 2007

MAIRIE D'YERRES * 91 (Essonne) 2

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération